

BTS design de communication espace et volume

Brevet de technicien supérieur

Niveau de qualification : 5 - Savoirs étendus, spécialisés, factuels et théoriques

Bac + 2

[Code Certif Info N°59361]



Type de titre / diplôme

Certification active

Descriptif, Objectif et Programme

Descriptif

Collaborateur d'un bureau de création ou travailleur indépendant, le designer issu de cette spécialité est chargé de concevoir l'organisation et l'aménagement d'espaces de communication, qu'ils soient culturels, commerciaux ou publicitaires.

Objectif

Collaborateur d'un bureau de création ou travailleur indépendant, le designer issu de cette spécialité est chargé de concevoir l'organisation et l'aménagement d'espaces de communication, qu'ils soient culturels, commerciaux ou publicitaires.

Ce BTS forme des professionnels spécialisés en aménagement d'espace de communication. Il peut s'agir de conception de volumes éphémères (publicité et communication sur lieu de vente, packaging), de réalisation de stands d'exposition pour les foires et salons, de scénographies commerciales, d'expositions de musées, ou d'événementiels.

Le titulaire de ce BTS travaille en bureau de création ou comme indépendant. Il peut intégrer des agences de conseil en communication, en expositions et en événementiels. Après une poursuite d'études ou une expérience professionnelle, il pourra accéder à des fonctions de concepteur, directeur artistique ou chef de projet.

La formation comprend des enseignements artistiques (pratique plastique ; arts, techniques et civilisations), des enseignements professionnels (atelier de conception, technologie de réalisation) et des enseignements généraux. L'atelier de conception occupe une place prépondérante : c'est le lieu de synthèse de tous les apprentissages théoriques et pratiques.

Programme

En plus des enseignements généraux (philosophie, culture générale et expression, langue vivante étrangère, économie et gestion, mathématiques et sciences physiques), la formation comporte des enseignements professionnels.

- Dessin et expression plastique : étude des compositions et organisations, phénomènes visuels, morphologie et anatomie du corps humain, pratique des moyens graphiques et plastiques (expérimentations, maîtrise technique, etc.).
- Arts et techniques et civilisations (2 heures hebdomadaires en 1re et 2e années) : étude du signe (du pictogramme à l'écriture), étude de l'image (signifiant, nature de l'image), différentes lectures de l'art.

- Bureau de création (8 heures hebdomadaires en 1re, 10 en 2e années) : méthode dans l'approche des problèmes, l'organisation du travail, la compréhension de la problématique du projet, la recherche des moyens de création les mieux adaptés.
- Ateliers thématiques : dessin, construction et expérimentation, communication de projet (5 heures hebdomadaires en 1re année, 3 en 2e année)
- Communication (1 heure hebdomadaires en 1re et 2e années) : connaissances précises du domaine de la communication (caractéristiques, exigences et méthodes). Enseignement en relation constante avec le bureau de création.
- Technologie de la réalisation (3 heures hebdomadaires en 1re année, 2 heures en 2e) : étude des espaces de communication (aires et rues, stands, vitrines, véhicules, lieux scéniques) et de leur réalisation (étapes de la réalisation, les matières d'oeuvre comme par exemple le bois ou les matériaux de revêtement, les techniques de construction, l'animation visuelle ou audiovisuelle, la décoration, etc.).

Sous statut scolaire, l'élève est en stage pendant quatre à six semaines réparties sur les deux années dans une entreprise du domaine du design de communication espace et volume.

Modules

Épreuve / Unité (EU) - 01. Culture générale et expression

Épreuve / Unité (EU) - 02. Langue vivante étrangère

Épreuve / Unité (EU) - 02.1. Évaluation de la production orale en continu et de l'interaction

Épreuve / Unité (EU) - 02.2. Compréhension de l'oral

Épreuve / Unité (EU) - 03. Mathématiques - Sciences

Épreuve / Unité (EU) - 03.1. Mathématiques

Épreuve / Unité (EU) - 03.2. Sciences physiques

Épreuve / Unité (EU) - 04. Épreuve professionnelle de synthèse

Épreuve / Unité (EU) - 04.1. Analyse et communication

Épreuve / Unité (EU) - 04.2. Démarche créative

Épreuve / Unité (EU) - 04.3. Projet de synthèse

Épreuve / Unité (EU) - 04.4. Rapport de stage ou d'activités professionnelles

Épreuve / Unité (EU) - 05. Dossier de travaux et Technologie

Épreuve / Unité (EU) - 05.1. Dossier de travaux

Épreuve / Unité (EU) - 05.2. Technologie de réalisation

Épreuve / Unité (EU) - 06. Arts, techniques et civilisations

Unité facultative / Epreuve facultative (Ufac) - 01. Langue vivante étrangère

Poursuite et débouchés

Poursuite d'études

Le BTS est conçu pour permettre une insertion directe dans la vie active. Cependant des poursuites d'études sont possibles sous certaines conditions (concours d'entrée et entretien) : licence professionnelle (communication visuelle ...), diplômes supérieurs d'arts appliqués (DSAA) ou diplômes d'écoles d'art.

Débouchés

Les objectifs :

L'objectif de ce BTS est de former des assistants designers spécialisés dans les espaces éphémères, le packaging, les stands d'exposition, les scénographies de musées ou les espaces de communication.

L'élève reçoit un enseignement technique et professionnel : il acquiert une connaissance des matériaux et de leurs propriétés (propriétés physiques et écologiques, résistance, entretien...), et une maîtrise des procédés de l'image (résolution de l'image, gestion des couleurs...), des outils informatiques et des techniques d'impression.

L'enseignement en atelier de conception lui permet d'appréhender la démarche de projet et d'acquérir une méthodologie en conception d'espace et de volume de communication. Des ateliers parallèles viennent

compléter la formation en dessin, volume, atelier numérique et expérimentation. L'élève est ainsi à même de représenter des espaces et de réaliser des simulations virtuelles avant de concevoir des stands, des points de vente et des signalétiques.

Par ailleurs, il reçoit un enseignement de communication (messages visuels, textuels, communication orale, médias...) qui nourrit sa réflexion et sa pratique plastique. Il sait réaliser un projet respectant des contraintes techniques (résistances des structures, acoustique, luminosité...) et la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et sécurité.

Les débouchés :

Le titulaire du BTS peut débiter sa carrière comme assistant-concepteur intervenant dans tous les secteurs de la création d'espace de communication : agence de communication, agence d'événementiel, agence de design, fabricants en PLV .

Avec de l'expérience professionnelle il peut devenir étalagiste-décorateur, décorateur, graphiste .

Les statuts sont variés : parfois salarié d'une chaîne de magasins ou d'une marque, indépendant le plus souvent, pigiste ou journaliste dans le secteur de la presse, intermittent du spectacle, etc.

Autres informations

RNCP

Inscrit de droit Fiche n° 5657

<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/5657>

Certificateur

Ministère de l'éducation nationale

Valideur

Ministère de l'éducation nationale

Pour en savoir plus

<https://eduscol.education.fr/sti/formations/bts/bts-design-de-communication-espace-et-volume>

Ce titre remplace

BTS expression visuelle option espaces de communication
(<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-18913.html>)

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
2010	2021

Domaine(s) de formation

45006 : Esthétique industrielle

Lien(s) vers les métiers (ROME)

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Groupes formation emploi (GFE)

I : Appui à la production des industries

Domaine de spécialité (NSF)

321 : Réalisation et scénario de cinéma et télévision

Accessibilité

Formation initiale Formation continue Apprentissage Contrat de pro VAE Demande individuelle

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Eligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Identifiant CPF	Début de validité	Fin de validité
240591	02/01/2019	Information non communiquée

Textes officiels

[Arrêté du 10/06/2008](#)

Publication : 05/07/2008

Descriptif : Arrêté du 10 juin 2008 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « design de communication espace et volume »

Code NOR : ESRS0812778A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ESRS0812778A>

Création : Oui

[Arrêté du 08/04/2009](#)

Publication : 02/05/2009

Descriptif : Arrêté du 8 avril 2009 modifiant l'arrêté du 10 juin 2008 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « design de communication espace et volume »

Code NOR : ESRS0906095A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ESRS0906095A>

Modification : Oui

[Arrêté du 31/03/2015](#)

Publication : 21/04/2015

Descriptif : Arrêté du 31 mars 2015 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur.

Code NOR : MENS1506464A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENS1506464A>

Modification : Oui

[Arrêté du 18/05/2018](#)

Publication : 20/05/2018

Descriptif : Arrêté du 18 mai 2018 relatif au diplôme national des métiers d'art et du design

Code NOR : ESRS1807622A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ESRS1807622A>

Abrogation : Oui

[Décret du 18/05/2018](#)

Publication : 20/05/2018

Descriptif : Décret n° 2018-367 du 18 mai 2018 relatif au diplôme national des métiers d'art et du design

Code NOR : ESRS1809019D

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ESRS1809019D>

Informations mises à jour le 07/05/2020 par Certif Info.

<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-59361.html>